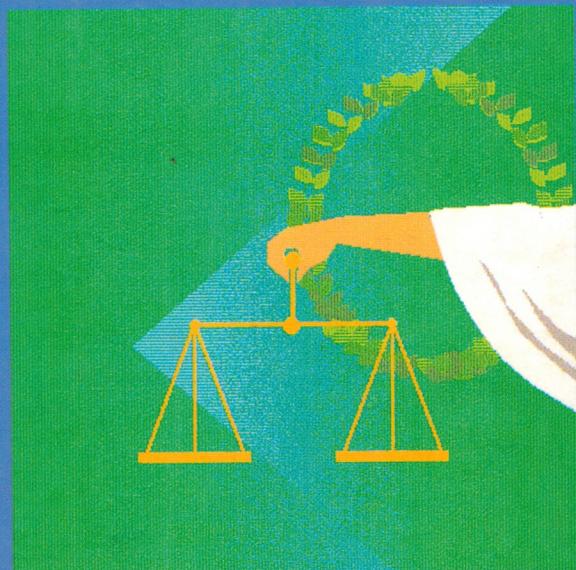




MARIE MALAURIE-VIGNAL

# Droit interne de la concurrence



  
ARMAND COLIN

## Table des matières

Abréviations .....	5
Auteurs cités de leur seul nom .....	7
Introduction au droit interne de la concurrence .....	9
§ 1 <sup>er</sup> . — Présentation générale du droit de la concurrence .....	9
A. — Historique .....	9
B. — Droit comparé .....	12
C. — Finalités du droit de la concurrence .....	13
D. — Sources du droit de la concurrence .....	15
§ 2. — Présentation de l'ordonnance du 1 <sup>er</sup> décembre 1986 .....	16
A. — Domaine d'application de l'ordonnance .....	16
B. — Caractères du droit spécial de la concurrence .....	25
§ 3. — Présentation du droit communautaire de la concurrence .....	29
A. — Principes fondamentaux .....	29
B. — Application concurrente du droit communautaire et du droit interne de la concurrence .....	32
C. — Application du droit communautaire de la concurrence par les États membres .....	33
<b>TITRE PREMIER</b> <b>LIBERTÉ DE LA CONCURRENCE</b>	
Chapitre premier – Liberté des prix .....	41
<i>Section I : Exceptions à la liberté des prix</i> .....	41
§ 1 <sup>er</sup> . — Produits et services échappant à l'ordonnance de 1945 (art. 1 <sup>er</sup> al. 1) .....	42
§ 2. — Difficultés d'une concurrence par les prix (art. 1 <sup>er</sup> al. 2) .....	42
A. — Obstacles structurels .....	42
B. — Obstacles légaux .....	43
§ 3. — Intervention exceptionnelle en cas de crise (art. 1 <sup>er</sup> al. 3) .....	43

<i>Section II : Compatibilité de la réglementation des prix avec le droit communautaire .....</i>	44
§ 1 <sup>er</sup> . — Compatibilité de la réglementation française avec une réglementation communautaire spéciale .....	44
§ 2. — Compatibilité de la réglementation française avec les dispositions du traité de Rome .....	44
<b>Chapitre II – Liberté du commerce et de l'industrie .....</b>	46
<i>Section I : Intervention concurrentielle de l'État .....</i>	46
<i>Section II : Intervention exclusive de l'État : monopole et droit exclusif d'exploitation .....</i>	49
§ 1 <sup>er</sup> . — Article 37 du traité de Rome .....	49
§ 2. — Article 90 du traité de Rome .....	50
A. — Article 90 § 1 .....	50
B. — Article 90 § 2 .....	51
<i>Section III : Compétence du Conseil de la concurrence à l'égard des personnes publiques .....</i>	52
§ 1 <sup>er</sup> . — Incompétence du Conseil de la concurrence .....	52
A. — Choix d'un contractant ou l'exercice d'une prérogative de puissance publique .....	53
B. — Organisation du service public .....	56
§ 2. — Fonctionnement du service .....	56

## TITRE II PROTECTION DES CONCURRENTS

<b>Chapitre premier – Protection contre soi-même :</b> <b>l'engagement de non-concurrence .....</b>	61
<i>Section I : Obligation légale de non-concurrence .....</i>	61
§ 1 <sup>er</sup> . — Exécution du contrat .....	61
A. — Contrat de travail .....	62
B. — Contrat de location-gérance .....	62
C. — Contrat de société .....	63
D. — Contrats de distribution .....	64
§ 2. — Expiration du contrat .....	65
A. — Contrat de cession emportant cession de clientèle .....	65
B. — Autres contrats .....	66
<i>Section II : Clause de non-concurrence .....</i>	67
§ 1 <sup>er</sup> . — Licéité des clauses de non-concurrence .....	68

A. — Licéité appréciée au regard de la théorie générale des obligations .....	68
B. — Licéité de la clause de non-concurrence appréciée au regard du droit des pratiques anticoncurrentielles .....	70
§ 2. — Sanctions en cas de nullité ou d'inexécution de la clause .....	72
<b>Chapitre II – Protection du contractant .....</b>	<b>73</b>
<i>Section I : Formation du contrat (prohibition du refus de contracter) .....</i>	<b>74</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Le refus .....	75
A. — Refus de vente ou de prestation de services .....	75
B. — Formes du refus .....	75
§ 2. — Faits justificatifs .....	76
A. — Caractère anormal de la demande .....	76
B. — Mauvaise foi du demandeur .....	79
C. — Existence d'un réseau de distribution (art. 10) .....	79
§ 3. — Sanctions .....	80
A. — Titulaires de l'action .....	80
B. — Conditions de mise en œuvre .....	81
<i>Section II : Contenu du contrat .....</i>	82
§ 1 <sup>er</sup> . — Prohibition des discriminations .....	82
A. — Parties à la discrimination .....	83
B. — Conditions de mise en jeu de la responsabilité .....	84
C. — Sanctions .....	92
§ 2. — Prohibition du prix minimal imposé .....	93
A. — Domaine d'application .....	94
B. — Conditions d'application .....	95
C. — Sanctions .....	96
§ 3. — Prohibition des ventes liées .....	97
<i>Section III : Obligation de transparence .....</i>	98
§ 1 <sup>er</sup> . — Obligation de facturation (art. 31) .....	99
A. — Contenu de la facture .....	100
B. — Personnes assujetties à l'obligation de facturation .....	103
C. — Responsabilité en cas de facture irrégulière ou d'absence de facture .....	104
D. — Sanctions .....	105
§ 2. — Obligation de communication des conditions générales (art. 33) .....	105
A. — Parties à l'obligation de communication .....	106
B. — Contenu et forme .....	107
C. — Sanctions .....	109
§ 3. — Accords de coopération commerciale .....	109

A. — Notion .....	109
B. — Rémunération de la coopération commerciale .....	111
C. — Régime de la coopération commerciale .....	112
<b>Chapitre III – Protection de tout concurrent .....</b>	<b>113</b>
<i>Section I : Loyauté de la concurrence .....</i>	<b>113</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Imitation du produit .....	115
A. — Imitation .....	116
B. — Confusion dans l'esprit du public .....	118
§ 2. — Identification à l'entreprise .....	118
A. — Identification à une entreprise concurrente .....	118
B. — Identification à une entreprise notoire .....	121
§ 3. — Usurpation des idées ou du travail d'autrui sans recherche de confusion .....	125
A. — Une utilisation des informations dans des conditions anormales .....	125
B. — Parasitisme économique .....	125
§ 1 <sup>er</sup> . — Désorganisation de la production ou de l'activité commerciale .....	128
A. — La désorganisation directe .....	128
B. — Désorganisation indirecte .....	129
§ 2. — Importations parallèles .....	130
A. — Approvisionnement auprès d'un membre du réseau ...	131
B. — Comportements déloyaux .....	132
C. — Parasitisme commercial .....	132
D. — Sanctions pénales .....	133
E. — Licéité du réseau .....	135
§ 1 <sup>er</sup> . — Un message critique : le discrédit .....	135
A. — Distinction entre les bonnes et les mauvaises critiques .....	136
B. — Éléments indifférents .....	136
C. — La comparaison .....	137
§ 2. — Un message diffusé .....	140
§ 3. — Dénigrement par une personne en situation de concurrence .....	140
A. — Une personne désignée .....	140
B. — Une personne en situation de concurrence .....	140
<i>Section II : Égalité dans la concurrence .....</i>	<b>141</b>
§ 1 <sup>er</sup> . — Paracommercialité des associations et des coopératives .....	141
§ 2. — Interdictions .....	143
A. — Prohibition de la revente à perte .....	143
B. — Interdictions destinées à protéger indirectement les concurrents .....	147

**TITRE III**  
**PROTECTION DU MARCHÉ**

<b>Chapitre premier – Les pratiques anticoncurrentielles .....</b>	153
<i>Section préliminaire : Autorités de contrôle .....</i>	153
§ 1 <sup>er</sup> . — Conseil de la concurrence .....	154
A. — Composition .....	154
B. — Fonctions .....	154
§ 2. — Autorités politiques et administratives .....	161
A. — Ministre de l'Économie .....	161
B. — La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) .....	162
§ 3. — Juridictions de l'ordre judiciaire .....	162
<i>Section I : Entente .....</i>	163
§ 1 <sup>er</sup> . — Parties à l'entente .....	164
§ 2. — Le consentement à l'entente .....	166
A. — Absence d'intention anticoncurrentielle .....	167
B. — Un consentement exempt de vices .....	167
§ 3. — Une concertation .....	168
A. — Entente et décisions unilatérales .....	169
B. — Entente et structure sociétaire .....	169
§ 1 <sup>er</sup> . — Accord exprès .....	170
A. — Structure contractuelle .....	170
B. — Structure organique .....	171
§ 2. — Accord tacite .....	173
A. — Preuve de la concertation .....	173
B. — Faits justificatifs .....	176
§ 1 <sup>er</sup> . — Les mauvaises ententes .....	177
A. — Objet ou effet anticoncurrentiel .....	178
B. — Applications .....	179
§ 2. — Les bonnes ententes et la règle de raison .....	188
A. — Principe .....	188
B. — Exemples .....	189
<i>Section II : Abus de domination .....</i>	191
§ 1 <sup>er</sup> . — Abus de position dominante (art. 8-1) .....	192
A. — Position dominante .....	192
B. — Abus .....	199
C. — Atteinte à la concurrence .....	204
§ 2. — Abus de dépendance économique .....	204
A. — Une dépendance économique .....	205

B. — Absence de solution équivalente .....	207
C. — Exploitation abusive de la situation .....	208
D. — Effet anticoncurrentiel .....	208
<i>Section III : Faits justificatifs et sanctions des pratiques anticoncurrentielles</i>	209
§ 1 <sup>er</sup> . — Faits justificatifs .....	210
A. — Exemption individuelle (art. 10) .....	210
C. — Exemption collective <i>a priori</i> (art. 10-2 al. 2) .....	212
§ 2. — Sanctions .....	213
<b>Chapitre II – Contrôle des concentrations .....</b>	<b>214</b>
<i>Section I : Domaine d'application .....</i>	<i>216</i>
§ 1 <sup>er</sup> . — Domaine <i>ratione loci</i> .....	216
A. — Application du droit communautaire des concentrations .....	216
B. — Application résiduelle du droit interne .....	217
§ 2. — Domaine <i>ratione personae</i> .....	218
<i>Section II : Conditions du contrôle .....</i>	<i>218</i>
§ 1 <sup>er</sup> . — Opération de concentration .....	218
A. — Transfert de propriété ou de jouissance .....	218
B. — Exercice d'une influence déterminante .....	220
§ 2. — Seuils de concentration .....	221
A. — Seuils en parts de marché .....	222
B. — Seuil en chiffre d'affaires .....	223
<i>Section III : Objet du contrôle .....</i>	<i>224</i>
§ 1 <sup>er</sup> . — Atteinte à la concurrence .....	224
§ 2. — La contribution au progrès économique .....	225
<i>Section IV : Procédure de contrôle .....</i>	<i>226</i>
§ 1 <sup>er</sup> . — Mise en œuvre du contrôle .....	226
A. — Notification spontanée .....	227
B. — Contrôle à l'initiative de l'Administration .....	227
C. — Contrôle à l'initiative du Conseil de la concurrence .....	227
§ 2. — Déroulement du contrôle .....	228
A. — Rôle du Conseil de la concurrence .....	228
B. — Décision ministérielle .....	229
<b>Index alphabétique .....</b>	<b>231</b>

Masson & Armand Colin Éditeurs  
 5, rue Laromiguière, 75241 Paris Cedex 05  
 N° 92257  
 Dépôt légal : février 1996

SNEL S.A.  
 rue Saint-Vincent 12 - 4020 Liège  
 janvier 1996

Le droit positif français de la concurrence repose sur une liberté fondamentale, la liberté du commerce et de l'industrie, avec pour corollaire la liberté de la concurrence. Mais ces libertés n'ont été introduites que tardivement en France. Et pourtant, la concurrence est présentée aujourd'hui comme un bien en soi. Pourquoi? Pour qui est-elle bénéfique? L'État? L'économie du pays? Les entreprises? Les consommateurs?

Cet ouvrage tente d'expliquer comment le droit interne de la concurrence veille à la liberté des prix et à la liberté du commerce et de l'industrie, s'appliquant tant aux entreprises privées qu'à l'État.

Pour assurer la liberté de la concurrence, le droit de la concurrence protège les concurrents contre les pratiques qui en faussent le jeu. La protection des concurrents relève traditionnellement de la théorie générale des obligations. Depuis 1945, un droit spécial, le droit de la concurrence, a également vocation à régir les relations commerciales tant dans leur formation que dans leur contenu. Cet ouvrage traite précisément du droit commun et du droit spécial, fondé aujourd'hui, pour l'essentiel, sur l'ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1986.

Le droit interne de la concurrence distingue, depuis 1977, le contrôle des structures, auquel est attaché le contrôle des concentrations, du contrôle des comportements, associé à l'interdiction des pratiques anticoncurrentielles.

Cet ouvrage s'adresse aux étudiants de maîtrise en droit et à ceux de 3<sup>e</sup> cycle en droit des affaires. Il est également destiné aux professionnels de la distribution.

*Marie Malaurie-Vignal, agrégée des facultés de Droit, enseigne à l'université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines.*

ISBN 2-200-21710-2



9 782200 217105